

**MAITRE D'OUVRAGE**

**PASSAGE EN BASSE PRESSION  
DE LA CHAUFFERIE GAZ  
DU RESEAU DE CHALEUR  
DU MANTOIS**

**RC**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
POUR LA RENOVATION DE LA  
CHEMINEE ET DES CONDUITS DE  
FUMISTERIE ECM**

**Date limite de Remise  
des Offres  
Vendredi 17 Juillet 2026  
avant 14h00**

Date : Le 23 Juin 2026

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
1. OBJET DE LA CONSULTATION .....	2
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
2.1. Maîtrise d'ouvrage .....	3
2.2. Procédure de consultation .....	3
2.3. Visite des lieux .....	4
3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES .....	4
3.1. Décomposition .....	4
3.1.1. Calendrier de la phase d'offre .....	4
3.1.2. Tranches / Phases .....	4
3.1.3. Délais d'exécution des prestations .....	4
3.2. Modalités d'attribution .....	4
3.3. Nomenclature communautaire pertinente .....	5
3.4. Prestations réservées à une profession particulière .....	5
3.5. Contenu du dossier de consultation .....	5
3.6. Modifications de détail au dossier de consultation .....	5
4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS .....	6
5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES, PRÉSENTATION .....	6
5.1. Dispositions générales .....	6
5.2. Envoi sur support physique .....	6
5.3. Transmission par voie électronique .....	7
6. OUVERTURE DES PLIS. JUGEMENT DES PROPOSITIONS .....	8
6.1. Recevabilité des plis .....	8
6.2. Critères de jugement des offres .....	9
6.3. Séances orales de présentation et négociation .....	9
7. VARIANTES ET OPTIONS .....	9
7.1. Variantes .....	9
7.2. Options .....	9
8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET PROCEDURES DE RECOURS .....	10
8.1. Renseignements complémentaires .....	10
8.2. Procédures de recours .....	10

## 1. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent projet s'inscrit dans une démarche de modernisation et de transformation énergétique de la chaufferie située à Mantes-la-Jolie. Historiquement exploitée par la société SOMEK, prochainement exploité par la société ECM.

La chaufferie alimente actuellement plusieurs réseaux de chaleur, dont celui du Val Fourré (actuellement en HP) et celui de la SNCF (déjà en BP). Le site comprend plusieurs chaudières gaz, une cogénération, ainsi que les équipements hydraulique, électriques et de régulation associée.

Dans la perspective de l'été 2026, le réseau du Val Fourré passera d'un fonctionnement en haute pression (HP) à un fonctionnement en basse pression (BP), plus adapté aux exigences actuelles en matière de performance énergétique, de sécurité et de durabilité. Ce changement s'accompagne d'un futur raccordement à une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), qui alimentera le réseau SVCM avec une énergie issue de la valorisation des déchets, renforçant ainsi la part d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique local.

L'objectif principal du projet est de faire évoluer le fonctionnement de la chaufferie du Val Fourré, actuellement en haute pression (HP), vers un fonctionnement en basse pression (BP), afin d'améliorer la sécurité, la performance énergétique et la compatibilité avec les futures installations.

La présente consultation a pour objet la rénovation de la cheminée béton et des conduits de fumisterie de la chaufferie ECM du réseau de Mantes la Jolie (78).

Lieu de livraison :

ECM  
23 rue de Buchelay  
78200 MANTES LA JOLIE

Le marché est un marché public de fournitures en application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## **2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. Maîtrise d'ouvrage**

ECM (filiale de Dalkia) assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de la chaufferie centrale du réseau de chaleur du Mantois.



#### **MAITRE D'OUVRAGE**

ECM  
23 rue de Buchelay  
78200 Mantes la Jolie

La maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de rénovation de la cheminée béton et des conduits de fumisterie de ECM est assurée par Dalkia Ile de France.

### **2.2. Procédure de consultation**

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable, en application de l'article 74 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### **2.3. Visite des lieux**

La **visite** du site des travaux est obligatoire.

Une offre non accompagnée d'un certificat de visite dûment rempli et **signé** ne sera pas étudiée.

En fin de visite, un certificat de visite (non inclus lors de l'envoi du dossier de consultation) établi par le Maître d'ouvrage, dûment rempli et signé par lui, sera remis au candidat.

## **3. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **3.1. Décomposition**

#### **3.1.1. Calendrier de la phase d'offre**

Les prestations de Modifications se composent de la rénovation de la cheminée béton et des conduits de fumisterie de la chaufferie Gaz ECM

- 23 Juin 2026 : Communication des Dossier de Consultation des Entreprises
- Visites du site sur prise de rendez vous
- **17 Juillet 2026 14h : Réception des offres**
- 20 Juillet 2026 : Choix du dossier

#### **3.1.2. Tranches / Phases**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches, ni en phases.

#### **3.1.3. Délais d'exécution des prestations**

Les dates de livraison, d'essais et de mise en service seront confirmés lors de la passation du bon de commande et de la signature des contrats particuliers.

Cf. CCTP pour planning prévisionnel.

### **3.2. Modalités d'attribution**

Les candidats ont la possibilité de se présenter individuellement, ou dans le cadre d'un groupement conjoint ou solidaire.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne peut représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

Quelle que soit la forme du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire est nécessairement solidaire.

Il n'est pas possible de présenter plusieurs offres pour le même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Les candidats et groupements ont la possibilité de déposer une offre pour un lot, plusieurs lots, ou l'ensemble des lots.

### **3.3. Nomenclature communautaire pertinente**

Classification CPV : 42161000

### **3.4. Prestations réservées à une profession particulière**

Sans objet.

### **3.5. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation du présent marché est constitué des pièces suivantes :

- DPGF à compléter
- Règlement de consultation
- Cahiers des clauses Techniques et Particulières
- Le plan de la chaufferie centrale pdf et dwg
- Note de présentation du projet
- Le Projet de contrat

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications seront transmises aux candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié en pouvant élever des réclamations à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Le dossier de consultation est accessible à l'adresse suivante : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)**

### **3.6. Modifications de détail au dossier de consultation**

Dans l'hypothèse où le Maître d'Ouvrage déciderait d'apporter des modifications de détail aux conditions de la consultation, justifiées par l'objet du présent marché, ou ses conditions d'exécution, il s'engage à en informer les candidats dans un délai maximum de 8 jours avant la date fixée pour la remise des propositions.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des propositions est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES PROPOSITIONS

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent-vingt jours) à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 8 du présent règlement.

## 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES, PRÉSENTATION

### 5.1. Dispositions générales

Les candidats peuvent choisir d'envoyer leur dossier d'offre, soit sur support physique (joindre une clé USB en complément du support papier), soit par transmission électronique.

Le double envoi (support physique + transmission électronique) est interdit.

Quel que soit le mode de transmission choisi, le dossier d'offre doit parvenir avant le 17 Juillet 2026 à 14h00.

### 5.2. Envoi sur support physique

Les candidats peuvent transmettre leur dossier d'offre, selon les modalités cumulatives suivantes :

- par pli recommandé avec accusé réception ou par tout moyen équivalent permettant de déterminer une date certaine de réception, à l'adresse suivante :

Kathy LENGAGNE  
Acheteuse Capex  
Tour Europe  
33 place des Corolles  
92400 Courbevoie

NB : Heures ouvrables pour le dépôt des plis : 9h/12h-14h/17, avant le 17 Juillet 2026 à 14 heures, délai de rigueur.

Les dossiers qui seraient remis en mains propres (coursier, par exemple) après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus. Ils seront retournés à leur auteur.

Les dossiers qui seraient envoyés par voie postale, impérativement par pli recommandé avec avis de réception postal, devront parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

- en deux exemplaires, sous pli fermé, et comportant la seule mention :

**« Marché de rénovation de la cheminée béton et des conduits de fumisterie (ECM) – NE PAS OUVRIER – Candidat : ..... ».**

Chaque exemplaire de dossier d'offre devra comporter l'ensemble des pièces suivantes, complétées le cas échéant, datées et signées par lui (avec copie sur une clé USB en complément du support papier) :

1. Certificat de visite, préalablement signé par ECM
2. Projet de contrat signé et paraphé et/ou commenté
3. Le cahier des Clauses Techniques Particulières signé et paraphé

4. Mémoire technique (descriptif technique détaillé de la fourniture)
5. Un plan d'intégration du process dans le bâtiment (plan masse joint au format dwg)
6. La proposition financière : DPGF complété, transmis au format Excel laissant apparaître les éventuelles formules.

Ces documents devront être obligatoirement datés, complétés, paraphés et signés, et comporter le cachet de l'entreprise. Ces documents seront annotés si nécessaire.

**IL EST RAPPELE QUE LE OU LES SIGNATAIRES DES DOCUMENTS DOIVENT ETRE HABILITES A ENGAGER LE CANDIDAT.**

### **5.3. Transmission par voie électronique**

Conformément aux dispositions de l'article 40 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les plis peuvent être transmis par voie électronique à l'adresse e-mail suivante :

[kathy.lengagne@dalkia.fr](mailto:kathy.lengagne@dalkia.fr)

Le dépôt des offres transmis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

#### **Présentation et organisation des dossiers à transmettre :**

Afin de faciliter et assurer l'efficacité de la procédure dématérialisée, il est demandé aux candidats de respecter les exigences suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment « exe »,
- Ne pas utiliser certains types d'applicatifs outils, notamment les « macros »,
- Faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses (l'offre envoyée électroniquement ne devant pas dépasser 25 Mo),
- Retourner les documents sous les mêmes formats numériques et mêmes versions logicielles que ceux qui ont été téléchargés.

#### **Formats électroniques dans lesquels pourront être transmis les dossiers des candidats :**

- Formats office : « .docx », « .xlsx »
- Formats Acrobat: « .pdf »
- Dessin : « .dxf, .dwg »
- Fichiers compressés : « .zip » uniquement - que ce soit pour envoyer votre offre ou pour les documents (DCE) un «zippeur/dézippeur» est nécessaire
- Photos : « .jpg », « .jpeg »

Le présent règlement de la consultation spécifiant les formats électroniques dans lesquels les documents doivent être transmis, le non-respect de cette prescription sera sanctionné par l'irrecevabilité du dossier d'offre. L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et le long terme.

Dans l'hypothèse où pour la consultation de leur dossier d'offre, les candidats doivent numériser les documents établis par leur soins, ils veilleront à les scanner avec une définition qui à la fois garantisse leur lisibilité et limite le poids de l'image obtenue.

**Informations à fournir sous la forme de documents électroniques** : se reporter au présent article 6 concernant les pièces à fournir dans l'enveloppe « Offre », dûment complétées, paraphées et signées.

La candidature sera signée par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique. Une signature manuscrite numérisée ne vaut pas signature.

Les catégories de certificats de signature utilisés pour signer électroniquement doivent être conformes au référentiel intersectoriel de sécurité et référencées émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- <http://www.referencess.modernisation.gouv.fr>
- [http://ec.europa.eu/information\\_society/policy/esignature/eu\\_legislation/trusted\\_lists/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm)

Lorsque le candidat aura présenté une offre par voie électronique qu'il souhaiterait modifier, préciser ou compléter, il devra obligatoirement transmettre – avant la date limite des offres – une nouvelle offre complète, comportant l'ensemble des pièces et documents requis. L'offre ainsi remise annulera et remplacera son offre initiale.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure du serveur hébergeant le site dédié aux marchés d'ECM.

#### **MODALITES DE REDACTION DES OFFRES**

• **Langue de rédaction des propositions**

Toutes les offres sont rédigées en langue française.

• **Unité monétaire**

Euro.

## **6. OUVERTURE DES PLIS. JUGEMENT DES PROPOSITIONS**

### **6.1. Recevabilité des plis**

Seront exclues :

- Les propositions arrivées hors délais et sous plis non cachetés
- Les propositions ne répondant pas à l'objet du marché

L'ouverture se fait dans l'ordre suivant :

- Ouverture des plis ;
- Vérification de la présence de l'ensemble des éléments demandés ;
- Enregistrement des offres dans l'ordre d'ouverture ;
- Réalisation de compte-rendu d'ouverture.

**Si, lors de la vérification du contenu des enveloppes, le dossier est incomplet, l'offre sera rejetée pour non-conformité.**

## **6.2. Critères de jugement des offres**

Le choix et le classement des offres seront effectués dans les conditions prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour les dispositions relatives à la procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

Les critères de jugement des offres sont pondérés par ordre d'importance décroissante :

A/ 60 % pour la valeur technique

B/ 40 % pour le prix global

L'appréciation de la valeur technique sera établie à partir des éléments exposés dans le mémoire que le candidat se propose d'adapter pour la réalisation des travaux.

Les franchises et plafonds seront appréciés en fonction de la meilleure offre.

L'appréciation sur les couvertures et exclusions sera établie à partir des conditions générales et particulières des polices proposées.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition d'un prix global forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans la proposition d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Le prix global forfaitaire hors TVA porté à l'article 2 de l'Acte d'Engagement prévaut sur tous les autres.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou le prix unitaire correspondant.

En cas de refus, sa proposition sera éliminée comme non cohérente.

## **6.3. Séances orales de présentation et négociation**

Sans objet.

# **7. VARIANTES ET OPTIONS**

## **7.1. Variantes**

Sans objet.

## **7.2. Options**

Le maître d'ouvrage Autorise le candidat à proposer des options et solution technique lors de son offre.

## **8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET PROCEDURES DE RECOURS**

### **8.1. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats contacteront

Renseignement(s) technique(s) :

Aloïs DE FARIA  
Tour Europe  
33 place des Corolles  
92400 Courbevoie  
06 10 23 64 97  
[Alois.de-faria@dalkia.fr](mailto:Alois.de-faria@dalkia.fr)

Renseignement(s) administratif(s) :

Kathy LENGAGNE  
Acheteuse Capex  
Tour Europe  
33 place des Corolles  
92400 Courbevoie  
01 71 09 77 59  
[kathy.lengagne@dalkia.fr](mailto:kathy.lengagne@dalkia.fr)

Les candidats sont encouragés à exprimer leurs remarques contractuelles le plus en amont possible afin d'éviter un maximum de questions juridiques.

Une réponse sera alors adressée, dans la mesure du possible par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

### **8.2. Procédures de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Versailles  
56, avenue de Saint-Cloud  
78 011 Versailles France  
Adresse internet: <http://www.justice.gouv.fr>

Introduction des recours :

Greffier du Tribunal administratif de Versailles  
56, avenue de Saint-Cloud  
78 011 Versailles France  
Adresse internet: <http://www.justice.gouv.fr>